



**Décision prise dans le cadre de la délégation  
du conseil d'administration,**

**LA PRESIDENTE,**

- Vu** le code de l'Éducation, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

**DECIDE**

**Article 1**

Les tarifs pour l'inscription aux Journées d'Etudes de la Cinétique Hétérogène organisés par le laboratoire IJL les 30 et 31 mars 2023 sont fixés comme suit :

<b>(*) Droits d'inscription :</b>	<b>montant</b>	<b>catégorie(s) de participants (intervenants, étudiants....)</b>
plein tarif	200,00	Académiques, Ingénieurs R&D
tarif Doctorant	125,00	Etudiants
gratuité	0,00	Professeur Emerite

**Article 2**

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

**Article 3**

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du laboratoire et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 24 janvier 2023

Pour la Présidente et par délégation  
le Directeur Général des Services

  
Vincent MALNOURY

Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

30 JAN. 2023